



indemnisation des victimes pour le décès d'un parent par accident

Par **pascal974**, le **10/10/2009** à **11:41**

Bonjour;

Je me rapproche de vous afin de pouvoir être éclairé sur un sujet qui me préoccupe particulièrement.

Ma mère est décédée suite a un accident de la route en 2004 en belgique ou elle résidait, les faits se sont produits de la manière suivante, un automobiliste l'a reversée quand elle traversait sur un passage pour piéton et elle en est décédée.

Je vie actuellement à l'île de la Réunion depuis novembre 1996 et je viens de me rapprocher de mon frère qui vie en belgique lui aussi et il m'a confier qu'une indemnisation concernat l'accident de ma mère et provenant de l'assurance de la partie adverse m'était due....j'ais demander a mon frèrs qu'il se rapproche des cette compagnie d'assurance por savoir comment je pouvais faire pour bénéficier de cette indemnisation et ils lui on dit qu'il y avait prescription après trois années.

Ma question est la suivante, pouvez vous m'éclairer et me dire si ce genre d'indemnisation peut encore m'être due aujourd'hui tout en sachant que je ne vie pas en belgique mais bien à l'île de la Réunion (France)...ou alors est il possible qu'il y ait prescription?

Vous remerciant par avance de la b ienveillante attention que vous voudrez bien porter à ma demande, je vous prie de croire en ma sincère concidération.

DAMOISIAUX PASCAL